

<http://pierre-alainmillet.fr/Etonnante-deontologie-du-lobby-des>



# Etonnante déontologie du lobby des énergies renouvelables

- DHD -

Date de mise en ligne : jeudi 2 décembre 2010

---

Copyright © Blog Vénissien de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

---

**L'association Sauvons le climat qui fournit de nombreux éléments scientifiques pour comprendre les enjeux climatiques et l'efficacité des différentes solutions proposées pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, alerte sur le poids de l'affairisme dans les lobbys qui pèsent dans le débat public sur le plan climat, les décisions du Grenelle**

**Il m'a paru utile de le faire connaître**

## Le SER mène le bal.

A l'issue de son Assemblée Générale du 16 novembre, le Syndicat des Energies Renouvelables (SER) a élu son nouveau Président, Jean-Louis Bal (1) . L'actuel directeur des Energies Renouvelables à l'ADEME succèdera le 1er mars 2011 à André Antolini qui, depuis 13 ans, a dirigé et développé le SER, lequel compte aujourd'hui 550 entreprises. Ingénieur de formation, Jean-Louis Bal a travaillé dans le domaine de l'énergie solaire, dans le secteur privé, durant 17 ans avant de rejoindre l'ADEME en 1992. Il est l'un des grands promoteurs des énergies renouvelables en France, et a été l'un des principaux rapporteurs du Grenelle de l'environnement.

André Antolini restera dans l'équipe dirigeante du syndicat, puisqu'il est nommé Président d'honneur et aura une mission de « conseiller spécial » du nouveau Président. Au cours de ses 13 ans de règne, André Antolini s'est montré un lobbyiste hors pair, passé de l'immobilier (plusieurs fois élu à la tête de la Fédération Nationale des Promoteurs et Constructeurs) au renouvelable, pour diriger la « Société Internationale d'Investissements Financiers », alors basée à & Luxembourg .

Le pantouflage d'un haut responsable d'un organisme public vers ce qu'il faut bien appeler un groupe de pression (un lobby en anglais) privé, et ce, précisément, dans le secteur dont il avait la charge, ne pose-t-il pas un sérieux problème d'éthique et de déontologie ? Personne ne semble véritablement s'en soucier.

On peut tout de même s'interroger, en l'occurrence, sur l'applicabilité de l'article 432-13 du Code Pénal qui « punit de deux ans d'emprisonnement et de 30000 euros d'amende le fait, par une personne ayant été chargée, en tant que fonctionnaire public ou agent ou préposé d'une administration publique, à raison même de sa fonction, soit d'assurer la surveillance ou le contrôle d'une entreprise privée, soit de conclure des contrats de toute nature avec une entreprise privée, soit d'exprimer son avis sur les opérations effectuées par une entreprise privée, de prendre ou de recevoir une participation par travail, conseil ou capitaux dans l'une de ces entreprises avant l'expiration d'un délai de cinq ans suivant la cessation de cette fonction ». Forçant le trait, trouverait-on normal qu'un(e) Ministre de l'Economie et des Finances quitte son poste pour prendre la tête du MEDEF ?

Cet échange de bons procédés et de responsables entre l'ADEME et le SER nous paraît révélatrice du fonctionnement d'un lobby qui, sous prétexte de sa mission (l'environnement, y compris sous l'angle climatique, et la maîtrise de l'énergie) n'a, depuis sa création, eu de cesse que de combattre le nucléaire civil tout en favorisant l'affairisme le plus échevelé, en poussant à la construction d'installations éoliennes et solaires, aussi dispendieuses qu'inefficaces sur tous les plans.

Nous voulons croire, peut être naïvement, que les nouveaux ministres, Nathalie Kosciusko-Morizet et Eric Besson, prendront la pleine mesure d'une consanguinité préjudiciable à la politique énergétique de la France et feront le

nécessaire pour que ce ne soit pas « le SER qui mène le bal ».

(1)Le Moniteur du 17/11/2010